



Inscription au casier judiciaire

Par **vero**, le **13/12/2009** à **17:24**

Bonjour,

ma fille est actuellement militaire en allemagne depuis le 6/10/2009. Elle souhaiterait résilier son contrat du fait qu'elle ne supporte pas les brimades de ses supérieurs. Elle est pour l'instant dans sa période d'essai mais malheureusement dans son régiment toute les personnes qui ont voulu arrêté son toujours là du fait que le superieur n'a pas décidé d'envoyer les rapports au chef de corps.

Elle envisage meme la désertion mais elle se pose la question pour son avenir, quelles sont les conséquences que cela pourrait-il lui porter préjudice si elle souhaite passer des concours ou autre.Elle aimerait savoir cela peut etre mis dans son casier judiciare. Merci de votre réponse .MME B.